

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville : 19 décembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelynne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 9

M. Raphaël SULTANA pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Emmanuel MAILLET pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à M. Rémi COURT

Membre absent: 1

M. Hervé THIBAUD

Délibération n°20241212DEL54

VIE ASSOCIATIVE

Dispositif des Bons associatifs - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

Mesdames, Messieurs,

Fidèle à ses engagements en faveur de la vie associative, la Ville a décidé d'apporter une aide à ses habitants dans l'accompagnement de leurs adhésions à une activité associative de leurs choix.

Ce dispositif apporte un soutien aux associations qui les collectent en accordant une participation financière pour une adhésion à une association de la commune.

Rappel du principe

Un bon associatif d'une valeur de 15 euros est accordé à tout brondillant de 0 à 18 ans (inclus) pour toute adhésion à une association de Bron (ayant son siège social à Bron) pour la saison 2024/2025.

Ces bons nominatifs ne sont utilisables que par le bénéficiaire. Un seul bon sera accordé par bénéficiaire.

Critères d'éligibilité

Pour être éligible à ce bon associatif, le bénéficiaire devra :

- être âgé de 0 à 18 ans (inclus),
- faire une demande d'attribution entre le 1er juin 2024 et le 30 septembre 2024, soit sur le site de la Ville via le portail Toodego Sports, soit en se déplaçant auprès du service Vie Associative,
- fournir le livret de famille,
- fournir une attestation de domicile datée de moins de 3 mois.

Utilisation du bon

Toutes les associations répondant aux deux critères suivants peuvent accepter les bons associatifs :

- avoir son siège social à Bron,
- avoir 2 ans d'existence légale.

Ci après, le détail des subventions à attribuer aux associations partenaires de ce dispositif :

Associations	Quantité de bons validés	Montant de la subvention 2024
Académie d' Escrime de Bron	32	480,00 €
Amicale Laïque	162	2 430,00 €
Arc Club De Bron	4	60,00 €
ASBGL	36	540,00 €
Association des enfants des quartiers et des universités de l' agglomération Lyonnaise	20	300,00 €
Association Gérard Philipe	155	2 325,00 €
ASUL	62	930,00 €
Badminton Evasion Bron	37	555,00 €
Bron Handball	64	960,00 €
Bron Basket Club	44	660,00 €
Bron Boxing Academy	46	690,00 €
Bron Club Karaté	8	120,00 €
Bron Lutte Olympique	1	15,00 €
Bron Taekwondo	91	1 365,00 €
Bron Tennis de Table	13	195,00 €
Bron Vertical	3	45,00 €
Centre Social et Socioculturel les Taillis	11	165,00 €
Comité de gestion du Centre Aéré permanent de Bron Parilly	11	165,00 €
EMS Bron XV	32	480,00 €
Harmonie la Glaneuse	21	315,00 €
Joliot Curie Bron	6	90,00 €
La Maison des Essarts	55	825,00 €
La P'tite Rustine	1	15,00 €
MJC Louis Aragon	93	1 395,00 €
Racing Club Bron Décines Natation	109	1 635,00 €
Safe By Danse	11	165,00 €
Sporting Club Bron Terraillon	42	630,00 €
Tennis Club de Bron	8	120,00 €
Volley Bron @ Lyon lumière	6	90,00 €
TOTAL	1184	17 760,00 €

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID : 069-216900290-20241213-20241212DEL54-DE



Le Maire,

Jérémie BREAUD